YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 20-12-99 et de la publication
le 22-12-99
Le Maire,

Pour le Maire
L'adjoint délégué

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 1999

DELIBERATION N°99/12/651

OBJET : PROPRIETE CAILLEBOTTE :
Réaménagement de la cour du Casin
Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que dans le cadre du réaménagement de la cour du Casin de la Propriété Caillebotte, la Commune envisage de débâtir l'arche marquant la limite entre la cour d'honneur et le parc paysager,

CONSIDERANT que ces travaux ont été estimés à 119 100 F. H.T.,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Culture et Finances,

A la majorité des voix (4 abstentions : M. DESPREZ, M. BOURDIN + pouvoir, M. PICARD; 1 contre : M. GAUTHIER)

SOLLICITE auprès du Conseil Général de l'Essonne une subvention au taux maximum qui puisse être accordé pour le financement de cette opération.

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents y afférents, et notamment les dosssiers à fournir à l'appui de la demande de subvention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
20 DEC. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Pour le Maire
L'adjoint délégué

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE